

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité*Travail*Progrès

Décret n° 2004-474 du 18 Novembre 2004
portant nomination de l'administrateur-maire de l'arrondissement
n° 3 Poto-Poto.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 7-2003 du 6 février 2003 portant organisation et fonctionnement des collectivités locales ;

Vu la loi n° 8-2003 du 6 février 2003 relative à l'exercice de la tutelle sur les collectivités locales ;

Vu la loi n° 9-2003 du 6 février 2003 fixant les orientations fondamentales de la décentralisation ;

Vu la loi n° 10-2003 du 6 février 2003 portant transfert de compétences aux collectivités locales ;

Vu le décret n° 2003-20 du 6 février 2003 portant fonctionnement des circonscriptions administratives territoriales ;

Vu le décret n°2003-326 du 19 décembre 2003 relatif à l'exercice du pouvoir réglementaire ;

Vu le décret n° 2004-11 du 3 février 2004 fixant le traitement de fonction des administrateurs-maires des arrondissements, des administrateurs-maires des communautés urbaines, des administrateurs délégués des communautés rurales, des secrétaires généraux de départements, des conseils de départements et de communes, des arrondissements, des communautés urbaines et des secrétaires administratifs des communautés rurales ;

Vu le décret n°2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par les décrets n^{os} 2002-364 du 18 novembre 2002 et 2003-94 du 7 juillet 2003 portant nomination des membres du Gouvernement.

D E C R E T E :

Article premier: M. Adolphe ELEMBA est nommé administrateur-maire de l'arrondissement n° 3 Poto-Poto.

Article 2: Monsieur Adolphe ELEMBA percevra le traitement de fonction et les indemnités prévus par les textes en vigueur.

Article 3: Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera./-

2004-474

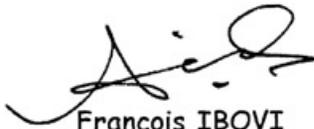
Fait à Brazzaville le 18 Novembre 2004



Denis SASSOU N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre de l'administration
du territoire et de la décentralisation,



François IBOVI

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget,



Rigobert Roger ANDELY.-